



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2013

L'an deux mil douze, le 17 décembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 30 novembre 2012, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY, M. FOUCAULT, Adjoint, M. LAMBERT, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, Mme POUSSIN, Mme CORDIER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme YANALIOGLU, Mme CHRISTMANN, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme POUSSIN

Mme WAGNER donne pouvoir à Mme BRANDELON

Mme LEPARQ donne pouvoir à M. THOMAS

Absente : Mme TARANNE.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le procès verbal de la séance du 14/11/2012.

FINANCES

Délibération n° 1 Délégation de Service Public – Service Eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par courrier du 30 novembre 2012, tous les documents nécessaires à l'étude du projet de contrat avec la société Lyonnaise des Eaux leur ont été transmis :

- Rapport sur le choix du délégataire
- Procès verbal d'ouverture des candidatures et de choix des candidats admis à présenter une offre
- Procès verbal d'analyse des offres
- Rapport d'analyse des offres initiales remise par les candidats

Considérant l'expérience de la société Lyonnaise des Eaux dans la gestion déléguée des services publics de distribution de l'eau potable,

Considérant les tarifs proposés,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le choix de la société Lyonnaise des Eaux en qualité de Fermier du service d'eau potable**
- **Approuve les termes du contrat d'affermage**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage ainsi que les documents correspondants.**

Délibération n° 2
Délégation de Service Public – Service Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par courrier du 30 novembre 2012, tous les documents nécessaires à l'étude du projet de contrat avec la société Lyonnaise des Eaux leur ont été transmis :

- Rapport sur le choix du délégataire
- Procès verbal d'ouverture des candidatures et de choix des candidats admis à présenter une offre
- Procès verbal d'analyse des offres
- Rapport d'analyse des offres initiales remise par les candidats

Considérant l'expérience de la société Lyonnaise des Eaux dans la gestion déléguée des services publics d'assainissement,

Considérant les tarifs proposés,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le choix de la société Lyonnaise des Eaux en qualité de Fermier du service d'assainissement**
- **Approuve les termes du contrat d'affermage**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage ainsi que les documents correspondants.**

Délibération n° 3
Autorisation d'engagement avant le vote du budget

En raison du vote du budget primitif courant mars 2013 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2013, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2012.

Délibération n° 4
U.C.I.A. – Subvention exceptionnelle

Afin de participer au financement des animations mises en place par l'UCIA durant l'année 2012 et celles à prévoir sur 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 500€ dont 4 500€ seront versés sur l'exercice 2012 et 1 000€ sur l'exercice 2013.

Délibération n° 5
Acquisition de l'étang cadastré section ZD n° 71

Après négociations, le Cabinet ANOU Immobilier propose un prix de vente de la parcelle cadastré section ZD n°71 (terrain + étang) pour :

- 28 000 € net vendeur
- 2 000 € d'honoraires d'agence
- 3 400 € de frais notariés (environ)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents nécessaires.

Délibération n° 6
Extension du périmètre de la CDC des portes du Perche

Le Préfet a signé, le 19/11/2012, un arrêté relatif au projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes des portes du Perche pour y intégrer la commune « isolée » de Montlandon. Les conseils municipaux, membres de la CDC disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cet arrêté de périmètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'intégrer la commune de Montlandon au sein de la Communauté de communes des portes du Perche.

Délibération n° 7
Adhésion de la CDC des portes du Perche au SMO « Eure et Loir Numérique »

Le Syndicat Mixte Ouvert « Eure et Loir Numérique » est constitué de membres adhérents avec transfert de la compétence L.1425-1 du CGCT, et de membres associés.

Le Budget de fonctionnement est de 300 000 € et l'investissement est de 150 000 € pour la 1^{ère} année.

Les ressources de ce syndicat sont : la contribution des membres à raison de 0.40 € par habitant, soit 172 000 € pour le conseil général, 128 000 € pour l'ensemble des EPCI (dans l'hypothèse d'une adhésion de la totalité des EPCI), et une contribution forfaitaire pour le Conseil régional.

En ce qui concerne les investissements, le programme sera arrêté en fonction des communautés de communes, selon les priorités liées à l'effort financier consenti à l'aménagement numérique de leur territoire et après les études d'ingénieries.

Le portage financier sera assuré par le syndicat qui appellera les fonds à chaque partenaire de la façon suivante :

Le Conseil Général	29%
Le Conseil Régional – Europe	28%
L'Etat	24%
Les EPCI	18%

Il faut également identifier les besoins sur notre territoire.

Le conseil communautaire de la CDC des portes du Perche a décidé, lors de la réunion du 26/11/2012 :

- d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Eure et Loir Numérique »
- d'approuver le transfert au SMO de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électronique prévue à l'article L.1425-1 du CGCT,
- d'approuver les statuts du SMO
- de modifier les statuts de la CdC en conséquence

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la communauté de communes des ports du Perche à adhérer au SMO.

Délibération n° 8
Communauté de communes des portes du Perche – Modification des statuts

Suite aux décisions prises par le conseil communautaire concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « Eure et Loir Numérique », le projet « Perche à vélo »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts tels qu'ils sont présentés, à savoir :

« B) ACTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ajout de

Création, aménagement, entretien, gestion, promotion de circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo..)

E) SERVICE A LA POPULATION

Ajout de

Adhésion au SMO « Eure et Loir Numérique » et transfert de la compétence en matière d'établissement et exploitation d'infrastructures, de réseaux de communications électroniques et fournitures de services de communications électroniques, dans les conditions fixées par l'article L 1425-1 du CGCT dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de technologies de l'information et de la communication. »

Délibération n° 9

Travaux de voirie 2013 – Convention avec la CDC des portes du Perche

La CDC ayant la compétence Voirie, il est nécessaire de passer une convention pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Ce qui est le cas pour les travaux d'aménagement des places et d'autres rues, à savoir :

- Avenue du Dunois
- Rue Guynemer
- Rue de Verneuill

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération n° 10

Travaux de voirie – Demande de subvention au titre du FDAIC

La communauté de communes des portes du Perche ayant la compétence voirie, des travaux seront effectués, dans ce cadre sur la commune pour un montant estimé à 75 632.59 € H.T.

Par ailleurs la commune a décidé, en plus, de réaménager les trottoirs de l'avenue du Dunois pour un montant estimé à 77 191.02 € HT soit 92 320.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes (voiries) pour cette réalisation, dans la limite du plafond de 115 000€.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (FDAIC) :.....	12 000.00 € (30% de la différence)
Autofinancement :.....	80 320.46 €
TOTAL.....	92 320.46 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2013

Fin des travaux : juin 2013

Délibération n° 11

Création d'un équipement multisports Demande de subvention au titre du FDAIC

A la demande de jeunes de la commune, les membres du Conseil Municipal ont décidé de créer un city stade libre d'accès pour faciliter la rencontre et les échanges et créer ainsi un véritable pôle d'attraction pour les enfants, adolescents et adultes.

Le montant des travaux est estimé à 65 000 € H.T. soit 77 740 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention du Département au titre du FDAIC. (Equipements sportifs) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (20%):.....	13 000.00 €
Etat DETR (20%).....	13 000.00 €
Autofinancement :.....	<u>51 740.40€</u>
TOTAL.....	77 740.40 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : mai 2013
Fin des travaux : juin 2013

Délibération n° 12
Création d'un équipement multisports
Demande de subvention au titre de la DETR

A la demande de jeunes de la commune, les membres du Conseil Municipal ont décidé de créer un city stade libre d'accès pour faciliter la rencontre et les échanges et créer ainsi un véritable pôle d'attraction pour les enfants, adolescents et adultes.

Le montant des travaux est estimé à 65 000 € H.T. soit 77 740 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (20%):.....	13 000.00 €
Etat DETR (20%).....	13 000.00 €
Autofinancement :.....	<u>51 740.40€</u>
TOTAL.....	77 740.40 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : mai 2013
Fin des travaux : juin 2013

Délibération n° 13
Vidéo protection – Demande de subvention au titre du FDAIC

Afin d'améliorer la lutte contre l'insécurité, il est proposé d'étendre et de moderniser le système de vidéo protection. Les principaux objectifs sont :

- Augmenter le sentiment de sécurité des habitants, des commerçants et des visiteurs en luttant contre la délinquance (sécurité des personnes et des biens, agressions...)
- Sécuriser les bâtiments et installations publics et de leurs abords (dégradations de bâtiments, de mobilier urbain, des espaces verts..)

Le montant du devis proposé par la société SGS de BROU est de 21 853.80 € H.T. soit 26 137.14 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au Département au titre du FDAIC. pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat FIPD (40%):.....	8 741.00 €
FDAIC (30%):.....	6 556.00 €
Autofinancement :.....	<u>10 840.14 €</u>
TOTAL.....	26 137.14 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : Février 2013
Fin des travaux : Mars 2013

Délibération n° 14
Restructuration des espaces publics – Demande de subvention à la Région Centre

Les travaux de restructuration des espaces publics peuvent bénéficier d'une subvention de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Pays.

En effet, les travaux font suite à une étude globale réalisée par M. SAMBUCCO, architecte urbaniste qui avait été missionné pour établir un diagnostic et proposer un programme d'aménagement afin de :

- Faciliter la circulation des piétons
- Aménager des parcs et espaces publics conviviaux
- Conforter l'image identitaire du Perche en favorisant l'utilisation des matériaux préconisés par le PNR (mobilier de bourg, essences locales, etc.)

Le montant des travaux pouvant être subventionné est de 600 362.86 € HT soit 718 033.98 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Pays à la Région Centre.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Région Centre (20%):.....	120 072.00 €
Autofinancement :.....	<u>597 961.98 €</u>
TOTAL.....	718 033.98 € T.T.C.

Délibération n° 15
Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de Verneuil
Demande de subvention au titre de la DETR

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Verneuil vont être entrepris en 2013. Le cabinet MERLIN, Maître d'œuvre a rédigé le mémoire relatif aux travaux et qui représentent un linéaire de 615 mètres.

Le montant des travaux est estimé à 140 000 € H.T. soit 167 440 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat DETR (20%).....	28 000.00 €
Autofinancement :.....	<u>139 440.40€</u>
TOTAL.....	167 440.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : septembre 2013

Fin des travaux : novembre 2013

Délibération n° 16
Rénovation de l'éclairage public rue de Verneuil
Demande de subvention au SDE 28

Des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Verneuil vont être entrepris en 2013. La commune profite de ces travaux pour améliorer l'éclairage public dans cette rue.

Le montant des travaux est estimé à 45 440 € H.T. soit 54 346.24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention au SDE 28 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

SDE 28.....	19 710.00 €
Autofinancement :.....	<u>34 636.24 €</u>
TOTAL.....	54 346.24 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : septembre 2013

Fin des travaux : novembre 2013